

Compte-rendu de la RPN Complémentaire Santé du 22 Avril 2008 : Du concret !

L'Ucanss a fourni en séance, un document de travail (en pièce jointe) modifiant le premier projet du 15/04. Certaines demandes formulées lors de la dernière RPN y trouvent réponses, d'autres nécessitent un arbitrage plus affiné du COMEX et trouveront écho dans une prochaine mouture. Les débats ont porté sur les différents chapitres constituant l'ossature du projet d'accord, et certaines avancées ont pu être actées en séance :

- **Sur les bénéficiaires directs, à titre obligatoire ou facultatif**, la question se pose pour les Invalides dont le contrat de travail n'est pas rompu, mais qui ne bénéficient plus de rémunérations de la part de l'employeur. Peuvent-ils bénéficier de la participation employeur (50% de la cotisation) en tant que qu'adhérent obligatoire ? *L'UCANSS réserve sa réponse.*
- **Sur la Commission paritaire de pilotage (CPP)**, il est obtenu que les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés dans chaque collège. Ceci répond à notre demande et permettra d'éviter des décisions prises par exemple, par le collège "employeur" et une seule Organisation Syndicale.
- **Sur les garanties** (panier de soins), c'est sur ce point que le dossier a le plus évolué puisque le tableau n'est pas loin d'être finalisé :

Tableau des garanties proposées : RPN 22/04/2008

PRESTATIONS	Propositions
Hospitalisation	
Honoraires	250% BR-RSS
Séjours	250% BR-RSS
Forfait journalier	100% FR
Chambres particulières	50€
Lit accompagnant (jusqu'à 15 ans)	30€
Frais médicaux courants	
Consultation visite généraliste	140% BR-RSS
Consultation visite spécialiste	200% BR-RSS
Auxiliaires médicaux	100% BR-RSS
Actes techniques	150% BR-RSS
Radiologie	150% BR-RSS
Analyses	100% BR-RSS
Pharmacie	100% BR-RSS
Dentaire	
Soins	100 % BR-RSS
Prothèses remboursées SS	400% BR-RSS
Prothèses non remboursées SS	UCANSS réfléchit
Orthodontie acceptée ou non	300% BR-RSS

Optique *	1 équipement par an et par pers.>16 ans, 100% RAC
Verre simple	max 250€ pour 2 verres
Verre progressif	max 500€ pour 2 verres
Monture	100€ par an et par pers.
Lentilles remboursées ou non	200€ par an et par pers.
Chirurgie laser	250€ par œil
Appareillage	
Appareillage remboursé SS	250% BR-RSS
Appareillage non remboursé SS	150% BR-RSS
Appareil auditif (par oreille)	100% TM + 1000 €/Oreille
Autres	
Cure thermale	Oublié par UCANSS mais OK Base = 100% TM + forfait 230€ (pers. seule) ou 275€ si 2 pers. ou enfant accompagné ?
Médecine non conventionnelle Allocation décès	UCANSS diffère sa réponse
Contraception féminine	UCANSS = OK - Base ?

BRSS : Base de remboursement Sécurité sociale. **RAC** : Reste à charge. **TM** : Ticket modérateur. **FR** : Frais réels

* **Optique** : une proposition de l'UCANSS est à l'étude visant à rembourser les verres de 200 à 800€, selon leur complexité (Progressif, cylindre, dioptrie). La CFDT, le SNFOCOSS et la CTFC ont déjà dit leur intérêt pour une telle solution.

→ **Selon les prévisions de l'actuaire**, l'application de ce tableau conduirait à une cotisation moyenne annuelle brute (base tarifs 2007 et avant participation employeur) d'environ 1114 Euros (cotisation famille), 557 Euros (cotisation isolé) et d'environ 650 Euros (par adulte) pour les anciens salariés.

- **Sur la structure des cotisations**, l'UCANSS propose une avancée modifiant la répartition entre part forfaitaire et part en pourcentage, soit 1/3 au forfait et 2/3 en pourcentage, ce qui correspond mieux à notre volonté d'une plus grande solidarité vis-à-vis des plus bas salaires.
- **Sur la cotisation "isolés volontaires"**, elle sera la même que pour les "isolés obligatoires" mais bien sûr, sans participation employeur. En fait, c'est une mutualisation entre " facultatifs et obligatoires".
- **Sur la participation "employeur"** il sera précisé que cela n'aura pas d'incidence sur la politique salariale (ça n'engage pas à grand-chose, c'est fait en particulier pour rassurer FO mais il n'est pas sûr du tout que cela leur suffise).

La suite :

- Un groupe de travail se réunira le 29 avril, pour considérer l'opportunité d'étendre le bénéfice de cet éventuel accord aux Praticiens Conseils.
- Autre groupe de travail le 27 mai, sur le montage concernant le choix des opérateurs, assureurs et gestionnaires, sachant qu'à ce jour, tout reste ouvert, mais que le texte actuel prévoit que c'est à la Commission Paritaire de procéder à l'agrément des différents candidats. Cela ne convient pas à la CGT qui annonce d'ores et déjà sa non signature si cette disposition ne change pas.
- RPN le 3 juin et éventuellement le 10 juin, si besoin pour conclure la négociation.